

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).**

Convocation du 12 Septembre 2025

En exercice : 6 membres
Présents : 6 membres
Pouvoirs : 0
Votants : 6 membres

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Seize Septembre 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.

Etaient présents : Corinne MORENO, Elodie FABRE, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO, Jérôme CAMPOS.

Étaient absents : ---

Bernard OLIFIRENKO a été élu secrétaire de séance.

Délib 29/2025 : Cr éation de l'emploi Adjointe Administrative 2 ème classe

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel d'avancement de grade de Mme ROUANET Sandrine en date du 17/06/2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

Article 1 : de la création d'un emploi d'Adjoint administratif 2 ème classe à temps non complet de 20/35 ème pour assurer la gestion administrative de la mairie de Vaudreuille à compter du 01/10/2025.

Article 2 : Suppression de l'emploi d'Adjoint administratif à temps non complet de 20/35 ème à compter du 30/09/2025.

Article 3 : de la modification du tableau des effectifs.

Fait à Vaudreuille, le 16/09/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
J. LAGOUTTE



Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.